



**GOLF**  
SARREGUEMINES  
CONFLUENCES

# CONTRAT D'ABONNEMENT

Golf Sarreguemines Confluences  
1 allée du Golf F-57200 Sarreguemines  
Tél. +33 3 87 27 22 60

[golf.sarreguemines@confluences.co](mailto:golf.sarreguemines@confluences.co)

[www.golf-sarreguemines-confluences.com](http://www.golf-sarreguemines-confluences.com)

	Adhésion personne individuelle	Adhésion conjoint(e) / partenaire
Nom, Prénom, Titre : Date de naissance : Nationalité :	   	   
N°, Rue : Code postal, Lieu :	  	  
Téléphone: Téléphone mobile: E-Mail: Fax:	    	    
Profession: Téléphone: (Société)	  	  
Pièce justificative carte verte (Merci de joindre une copie)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Attestation d'index ou dernière licence (membres DGV)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Si l'abonné est un mineur, le titulaire de l'autorité parentale doit compléter les informations ci-dessous et l'Annexe 1 (page 7 du présent contrat) :

	Père	Mère
Nom, Prénom, Titre : Adresse : Tel :	   	   

## **PREAMBULE :**

L'esprit général qui a conditionné la mise en œuvre de ce contrat d'abonnement est l'éthique du golf : respect du terrain et de la nature, respect des autres, afin de permettre à tous les joueurs de profiter de tout ou partie des installations du Golf Sarreguemines Confluences dans une atmosphère de convivialité et de sportivité.

Le membre du Golf déclare respecter et souscrire à ces valeurs et principes.

## **1. OBJET :**

Le présent contrat de location régit les relations entre le Golf Sarreguemines Confluences et l'utilisateur du parcours. Tout cotisant du golf doit obligatoirement être titulaire d'une licence de la Fédération Française de Golf ou d'une licence d'une fédération de golf étrangère similaire. Cette licence doit être active pendant toute la durée de son contrat d'abonnement.

La cotisation donne droit d'accès au parcours et aux installations du Golf Sarreguemines Confluences pendant sa durée de validité. Les conditions d'accès au parcours du cotisant dépendent de la formule d'abonnement qu'il a souscrite et détaillée à l'article 3.

Par la signature du présent contrat, le cotisant s'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur du Golf Sarreguemines Confluences, document définissant les droits et obligations des joueurs liés à l'utilisation des parcours et installations du Golf Sarreguemines Confluences.

Le règlement intérieur du Golf Sarreguemines Confluences est disponible :

- sur simple demande à l'accueil du Golf ;
- sur notre site internet ;

En application du règlement intérieur, le cotisant s'engage à respecter l'étiquette et les règles de golf.

## **2. DUREE :**

Le présent contrat d'abonnement a une durée de 1 an :

DEBUT : ..... FIN : .....

Sauf dénonciation formulée par écrit auprès du Golf par le membre, le contrat sera renouvelé **annuellement** par tacite reconduction.

Au plus tard (2) deux mois avant le renouvellement du contrat d'abonnement, le Golf s'engage à informer son abonné par écrit :

- **Le cas échéant, d'éventuelles nouvelles conditions tarifaires qui constitueront un avenant au contrat d'abonnement ;**
- **De la faculté dont dispose l'abonné de résilier son abonnement.**

Le parcours est ouvert aux membres du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre sous réserves des restrictions prévues à l'article 9.

### 3. TYPES D'ABONNEMENTS

- Tarif découverte** : 580.00 EUR TTC  
*(L'abonné ne devra pas avoir été membre au golf les 3 années précédant la signature du nouveau contrat)*
- Tarif individuel** : 1 350.00 EUR TTC
- Tarif couple** : 2 000 EUR TTC
- Tarif semaine individuel** : 1 150.00 EUR TTC  
*(du lundi au vendredi. Jours fériés en semaine non inclus)*
- Tarif semaine couple** : 1 800 EUR TTC  
*(du lundi au vendredi. Jours fériés en semaine non inclus)*
- Tarif « seconde carte »** : 700.00 EUR TTC  
*(Merci de joindre un justificatif d'adhésion à un autre golf)*
- Tarif jeune – de 19 ans** : 200.00 EUR TTC  
*(âge atteint à la date de souscription de l'abonnement)*
- Tarif jeune – de 30 ans** : 350.00 EUR TTC  
*(âge atteint à la date de souscription de l'abonnement)*
- Tarif école de golf** : GRATUIT  
*(moins de 16 ans - âge atteint à la date de souscription de l'abonnement)*
- Tarif entreprise** : en EUR TTC. Cocher également le tarif choisi ci-dessus.
- Tarif habitant de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences** :  
*-10% sur toutes les formules. (Merci de joindre un justificatif de domiciliation)*

### 4. LOCATION ANNUELLE DE CASIERS

- Casier simple : 134.00 EUR TTC
- Casier électrique : 183.00 EUR TTC

### 5. COTISATION ASSOCIATION SPORTIVE

La cotisation à l'association sportive est facultative. L'association a mandaté le golf pour l'encaisser pour son compte et la lui reverser. Les droits et engagements qui y sont rattachés sont définis par les statuts et règlements de l'association disponibles auprès de cette dernière. La responsabilité du golf ne saurait être engagée du fait des engagements de l'association souscrits envers ses membres.

## 6. CARTE DU CLUB

Cette carte à puce nominative permet aux membres, en fonction de leur type d'abonnement, d'accéder aux vestiaires ainsi qu'au caddy-hall. Le montant crédité permet l'utilisation de la machine à balles ainsi que le paiement d'achats effectués au secrétariat ou au pro-shop. Ce montant est à utiliser dans les deux ans. Au-delà, il n'est plus remboursable.

Cotisation annuelle : 10.00 EUR TTC (obligatoire)

## 7. MODE DE PAIEMENT

**Le paiement est à effectuer en une seule fois.**

Virement

Carte bancaire

Espèces

Chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC

## 8. INTERRUPTION PARTIELLE OU TOTALE DE LA PRATIQUE DU GOLF DURANT LA PERIODE DE COTISATION

En cas d'interruption définitive du golf pour raisons médicales dûment justifiées par le cotisant (certificat médical) et/ou pour un déménagement supérieur à 100 kilomètres pendant l'abonnement, le Golf Sarreguemines Confluences remboursera le cotisant au prorata temporis, pris en compte à compter du jour de la notification de l'abandon de la pratique du golf ou du déménagement effectif au Golf Sarreguemines Confluences par tout moyen écrit.

En dehors de ces cas, l'abonné ne pourra demander aucun remboursement.

## 9. RESTRICTIONS :

Tout ou partie du parcours du Golf Sarreguemines Confluences peut être fermé exceptionnellement dans les cas suivants (et sans que cette liste ne soit limitative) : gel, dégel, neige, intempéries, inondations, travaux, etc. Cette fermeture ne donnera droit à aucun remboursement, même partiel, de la cotisation.

## 10. RESPONSABILITE - ASSURANCE

L'adhérent utilise les équipements et les installations du golf mis à disposition sous son entière responsabilité.

La responsabilité du golf ne saurait être recherchée en cas d'accident résultant de la faute de l'adhérent, ou de façon générale, en cas d'inobservation des consignes.

Le golf a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile et celle de ses adhérents.

En application de la loi du 06 juillet 2000 sur le sport, le golf a informé l'adhérent, lors de la signature de son contrat, de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels celui-ci peut être exposé à l'occasion de la pratique du golf.

Le licencié demeure libre de se rapprocher de tout conseil en assurance de son choix susceptible de lui proposer des garanties adaptées à sa situation.

## **11. LIMITE D'ACCES AU PARCOURS PENDANT L'ABONNEMENT / RESILIATION DU CONTRAT**

### **11.1. ABSENCE DE LICENCE ACTIVE :**

Si l'abonné ne dispose pas/plus de licence active au cours de son abonnement, l'accès aux parcours pourra lui être refusé jusqu'à régularisation de sa situation par le renouvellement de sa licence. Dans ce cas, l'abonné ne peut demander aucun remboursement ou prolongation de son abonnement de la durée équivalente à la période de refus d'accès au parcours.

### **11.2. RESILIATION DU CONTRAT :**

Le présent contrat sera résilié de plein droit par le Golf Sarreguemines Confluences dans les cas suivants :

- non-respect du présent contrat par l'abonné ;
- non-respect des règles de golf ou du Règlement Intérieur du Golf Sarreguemines Confluences par l'abonné ;
- comportement déplacé, dangereux ou agressif dans toute l'enceinte du Golf Sarreguemines Confluences.

Dans tous les cas cités, l'abonné ne pourra prétendre à un remboursement total ou partiel de son abonnement.

La résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception par l'abonné, et produira effet à la date de la première présentation de cette lettre.

## **12. MAILING :**

Souhaitez-vous recevoir régulièrement des informations du club sous forme de mailing?

oui

non

Si oui, dans quelle langue souhaitez-vous recevoir notre courrier :

français

allemand

Adresse mail: .....

## PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La collecte, le traitement et l'utilisation de mes données à caractère personnel dans le cadre de l'association s'effectuent conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la protection des données personnelles. Les données suivantes sont collectées, traitées et utilisées : Prénom, nom, date de naissance, sexe, numéro de téléphone, date d'abonnement et les données de la fiche de handicap.

Je suis informé(e) que le traitement des données comporte, entre autre, la gestion générale des membres, notamment le déroulement des activités de golf ainsi que la commande de la licence FFG et la déclaration des résultats/handicaps dans l'extranet de la FFG.

Par ailleurs, j'accepte que les listes de départ et des résultats soient également publiés sur Internet et que le nombre de coups standard actuellement fixé par la FFG soit communiqué par affichage.

À tout moment, je dispose de la possibilité d'obtenir ces informations de la part du club.

Mes données seront supprimées après mon départ du club, à l'exception des données qui concernent la comptabilité et mes données de handicap.

Je suis informé(e) que je peux révoquer ce consentement.

Lieu/Date:

---

Signature membre individuel :  
(ou son représentant légal)

---

Signature deuxième membre :

---

Lieu/Date:

---

Golf Sarreguemines Confluences :  
*Danielle Rübelt - directrice*

---

## ANNEXE 1 : FICHE D'URGENCE MEDICALE

Je soussigné(e)/nous soussignés (Nom, prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

---

---

Domicilié/(s)(e) au :

---

---

Autorise/(ent) les membres de l'encadrement administratif et /ou technique du Golf Sarreguemines Confluences à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur :

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

né(e) le : \_\_\_\_\_

soit orienté/e vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Golf Sarreguemines Confluences s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile : \_\_\_\_\_

N° de portable de la mère : \_\_\_\_\_

N° de portable du père : \_\_\_\_\_